



SERVICE PUBLIC DE SANTE
HOPITAL DE MANTES LA JOLIE

**FORCE OUVRIERE
A VOS COTES AU QUOTIDIEN**

Mantes, août 2015

DIRECTION COMMUNE A COMPTER DU 1^{ER} AOUT 2015

Une direction commune sera mise en place au 1^{er} aout. Le nouveau Directeur aura, entre autre, la mission de conduire les deux établissements distincts dans leur développement tout en préservant l'autonomie et l'indépendance de chaque hôpital. FORCE OUVRIERE sera vigilant à toute tentative NON REGLEMENTAIRE et vouée à l'échec de vouloir exercer des mobilités de personnel entre les deux sites.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'abandon du projet de construction d'un bâtiment SSR dans l'enceinte de l'établissement a amené la Direction à revoir son projet de parking pharaonique sur le parking visiteurs.

FORCE OUVRIERE a voté contre le principe de délégation de service public en Conseil de surveillance, estimant que l'investissement de 300 000 euros pour 100 places de parking supplémentaires et des aménagements sur le parking visiteurs ne nécessitait pas une délégation de 5 ou 10 ans auprès d'un opérateur privé pour faire payer le stationnement de nos patients et visiteurs.

NOUVEAU GRADE POUR LES ASH EXERCANT LES METIERS DE BRANCARDIERS ET D'INTENDANTS HOTELIERS :

Une classe supérieure a été créée, la Commission Administrative Paritaire 8 se réunira le 24/09/2015 pour effectuer les nominations à compter du 1^{er} janvier 2015 (Mesure rétroactive !!). Pourront accéder à la classe supérieure les ASHQ de classe normale ayant atteint le 5^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 6 ans de service effectif dans leur grade. Nouvel indice terminal : 382, salaire net 1768.73 €.

REORGANISATION DES SERVICES :

Plusieurs services, comme le laboratoire, seront réorganisés dans le cadre du PRE et des réunions vont être mises en place dans ces services. Nous conseillons aux agents d'inviter les Syndicats à ces réunions. Ne restez pas seul face à ces projets. Nous pouvons vous apporter une analyse, un soutien et des conseils sur la réglementation et vos conditions de travail ! Notre présence permet d'aborder les problèmes sereinement et d'une autre manière ... !! Nous pouvons organiser des heures d'information pour vous informer de vos droits !! Contactez nous !!!

Bvd Sully 78200 MANTES LA JOLIE

Tél. : 01 34 97 43 61 – 06 95 82 28 21

E-mail : syndicat.fo@ch-mantes-la-jolie.fr

Blog FORCE OUVRIERE hôpital de Mantes : <http://syndicatforceouvrierehopitaldemantes.hautetfort.com>

Circulation de fausses «informations» concernant le PRE :

PRE : Plan de Retour à l'équilibre... On en entend beaucoup parler en ce moment à l'hôpital de Mantes, mais sa signification, ses actions et/ou son fonctionnement sont hélas déviés. Quelques exemples :

. « Dans le cadre du PRE, les formations seront refusées ou il faut demander des formations à moindre coût »

FAUX : La formation a un budget propre basé sur la masse salariale et en aucun cas ce budget ne peut servir à combler le déficit de l'hôpital. Le PRE n'impactera que très peu le budget formation (+/- 13 000€ sur plus de 1.4 millions €)

. « Direction commune : Demain les agents iront travailler à Poissy sans en avoir le choix et travailleront sur les deux hôpitaux »

FAUX : Les modalités pour qu'un agent change d'établissement restent les mêmes, direction commune ou non ! Cela se fait par voie de mutation, les mobilités entre établissements se font avec l'accord des agents et par voie conventionnelle !

FORCE OUVRIERE se tient à vos côtés au quotidien pour vous apporter une information crédible, argumentée, vérifiable : n'hésitez pas à nous demander conseil !

CHSCT du 8 juillet 2015

Toilettes de nuit en USLD : FORCE OUVRIERE a demandé et obtenu qu'une réunion de concertation et de coordination soit organisée sur le sujet. Nous souhaitons être invité à cette réunion qui concerne les conditions de travail et la qualité de la prise en charge des résidents.

Risques Psychosociaux, temps de travail, rappel à domicile... : Tout va bien dans le meilleur des mondes. Malgré les éléments factuels, les rapports, les divers courriers, la Direction du CH Mantes refuse de voir la vérité : «En dehors de la période estivale, la réglementation est respectée au CH Mantes » !!

Nous en concluons donc de façon ironique :

Il n'y a plus de rappel à domicile, aucune remarque culpabilisante ou personnelle sur des situations familiales n'est faite aux agents sur leurs disponibilités. Tous les agents font bien en-dessous de 48 h par semaine, heures supplémentaires comprises. Les heures supplémentaires sont soit payées soit récupérées sur le cycle de travail. Les plannings affichés respectent bien toutes les dispositions réglementaires sur le nombre et la nature des repos et sont bien disponibles le 15 du mois précédent. Il n'y a pas de risques psychosociaux avérés au CH Mantes !!!

Bref au pays de l'île aux enfants,

Casimir a de beaux jours devant lui !!!!



Bvd Sully 78200 MANTES LA JOLIE
Tél. : 01 34 97 43 61 – 06 95 82 28 21

E-mail : syndicat.fo@ch-mantes-la-jolie.fr

OUVRIERE hôpital de Mantes : <http://syndicatforceouvrierehopitaldemantes.hautetfort.com>